

Exercice 1990 - Compte administratif

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, le Conseil Municipal est appelé à débattre du compte administratif. Vous savez que selon la tradition, c'est notre distingué doyen d'âge qui doit présider en mes lieu et place et je lui cède très volontiers la place de Président de cette assemblée. Nous allons dans un premier temps vous donner quelques explications sur un audiovisuel qui va paraître.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, je vous invite à présenter le compte administratif ainsi que votre rapport sur ce sujet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci bien. Je vais donc vous présenter les comptes financiers de la Ville pour 1990 :

Le budget de la commune s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les opérations concernant l'investissement, et du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations intéressant la section de fonctionnement.

En fin d'exercice est établi le compte administratif, document financier qui retrace l'activité de la commune au cours de l'année budgétaire écoulée.

L'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes stipule : «l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juillet de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune. Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir avant le 1^{er} octobre de l'année suivant l'exercice».

Le but de ce rapport est d'analyser, à partir des chiffres dégagés dans les deux sections d'investissement et de fonctionnement, les écarts entre la prévision et la réalisation. Il s'agit d'une analyse rétrospective qui ne sera pas exhaustive, mais qui essaiera d'expliquer les résultats les plus intéressants de l'exercice et d'apporter des éléments de comparaison avec l'exercice précédent. Nous examinerons successivement :

- I - le budget principal
- II - les budgets annexes
- III - les balances récapitulatives.

Les résultats globaux font apparaître pour chacun des budgets un solde positif, on remarquera toutefois la diminution du solde du budget principal qui ne représente plus que 2,8 % des dépenses de l'exercice, contre 3,5 % l'an dernier.

Cette évolution s'explique par le fait que d'année en année les prévisions de recettes de fonctionnement se révèlent de plus en plus proches de la réalisation, ce qui démontre une rigueur de gestion sans cesse accrue. De plus, la mise en place courant 1989 d'une gestion de trésorerie a déjà permis de retarder plus encore qu'auparavant l'encaissement de prêts prévus au budget.

Ce résultat a été obtenu, alors qu'après trois années consécutives de pause fiscale totale, la pression fiscale supportée par les ménages a été augmentée de 3,6 % soit une majoration strictement limitée à l'inflation de 1989.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement (tous budgets confondus) est de 68,6 % contre 70,2 % en 1989.

Les dépenses de fonctionnement tous budgets confondus croissent de 3,3 %. Hors réaménagement de dette leur évolution ressort à :

	1989	1990
Réaménagement dette	740 920 235,97	765 491 625,60
	- 137 976,97	
	<u>740 782 259,00</u>	<u>765 491 625,60</u>
		+ 3,3 %

Notons que ce pourcentage d'augmentation des dépenses de fonctionnement est légèrement inférieur à l'inflation constatée au cours de l'année 1990 (+ 3,4 %). La maîtrise des dépenses de fonctionnement qui constitue l'un de nos objectifs prioritaires est donc réalisé.

I - Budget principal

1. Section d'investissement

Chapitre 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs

	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1990
	1989	1990	1989	1990	
Dépenses	9 073 867	14 345 709	3 982 805	7 837 742	6 391 257
Recettes	224 324	374 798	68 871	223 638	146 299

Les dépenses sont réalisées à hauteur de 54,6 % par suite de l'échelonnement des travaux et des paiements ou du décalage de certaines opérations. En conséquence, les crédits non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant, il s'agit notamment de :

* la restructuration des locaux d'une partie du bâtiment principal 2, rue Mégevand	2,055 MF
* l'achat du matériel et les travaux liés à la cartographie	2,248 MF
* les travaux d'entretien de la caserne des sapeurs-pompiers	0,519 MF
* les travaux et l'entretien dans les édifices cultuels (travaux à l'Église de la Madeleine, de Saint-Claude et Notre-Dame)	0,959 MF

Les règlements intervenus portent essentiellement sur :

* l'équipement informatique	1,716 MF
* l'acquisition de matériel et mobilier dans les services administratifs	0,500 MF
* l'entretien courant de l'Hôtel de Ville et du CAM	1,672 MF
* l'acquisition de matériel et de véhicules pour les sapeurs-pompiers	1,460 MF
* l'entretien courant de la caserne de sapeurs-pompiers	0,390 MF
* l'entretien des édifices cultuels	1,118 MF

Chapitre 901 - Voirie

	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1990
	1989	1990	1989	1990	
Dépenses	51 000 771	44 179 437	40 023 241	28 904 049	14 681 541
Recettes	1 768 778	3 192 793	1 274 859	1 694 601	1 554 132

Les dépenses de voirie ont été réalisées à raison de 28,9 MF soit 65,4 % des crédits inscrits, il s'agit notamment :

* des équipements en moyens techniques (acquisition de matériel et véhicules)	6,900 MF
* de la voirie proprement dite (travaux rue Charles Nodier 398 KF, mur Sainte-Famille 357 KF, Boulevard Blum 346 KF, rue des Granges 216 KF, enrobés diverses rues 2 261 KF)	5,096 MF
* des ouvrages d'art (dont pont Denfert Rochereau 10 200 KF)	10,764 MF
* de l'éclairage public et signalisation (extension et modernisation du réseau 817 KF, plan de jalonnement 502 KF, acquisition matériel 702 KF)	2,655 MF
* des espaces verts, parcs et jardins (acquisition de plants 164 KF, de matériel 212 KF, jardins familiaux 163 KF, programme de recherche sur l'arbre urbain 136 KF)	1,338 MF
* des autres équipements de voirie dont «programme local de sécurité routière» 1 020 KF	1,942 MF

Les reports les plus importants concernent :

* la voirie proprement dite	4,768 MF
* les ouvrages d'art (tunnel sous la Citadelle 500 KF, pont Denfert Rochereau 1 384 KF)	1,896 MF
* l'éclairage public et signalisation (plan de jalonnement 2 181 KF, réseau d'éclairage public : mise en conformité et centralisation 1 500 KF, extension et modernisation 937 KF, rénovation et gestion centralisée signalisation lumineuse 868 KF)	5,539 MF
* les espaces verts, parcs et jardins	1,674 MF

Les recettes sont réalisées à 53 %. Il s'agit pour l'essentiel de subventions dont l'encaissement est lié au rythme d'avancement des travaux.

Chapitre 902 - Réseaux

	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1990
	1989	1990	1989	1990	
Dépenses	570 956	579 506	306 092	493 107	85 971
Recettes	1 000	65 000	0	65 000	0

Les dépenses réalisées correspondent à l'entretien courant des différentes installations téléphoniques des bâtiments municipaux.

La subvention de 65 000 F accordée par la Direction Départementale du Travail pour l'aménagement sur le central téléphonique Mairie d'un poste de travail pour une personne handicapée a été perçue au cours de l'exercice.

Chapitre 903 - Équipement scolaire et culturel

	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1990
	1989	1990	1989	1990	
Dépenses	35 092 691	42 782 446	19 964 538	27 096 158	14 962 531
Recettes	9 957 005	11 557 095	6 535 903	5 119 651	6 181 407

Globalement, 63,3 % des crédits de dépenses de ce secteur ont été utilisés au cours de l'exercice. Ce constat se décline différemment dans chacun des trois grands secteurs regroupés à ce chapitre :

	Prévision	Réalisation	% réalisé
Enseignement	13 057 947 F	9 716 527 F	74,4 %
Sports	9 548 271 F	5 940 035 F	62,2 %
Secteur culturel	20 156 227 F	11 439 596 F	56,7 %

Les dépenses d'enseignement s'élèvent à 9,7 MF contre 7,3 MF en 1989, les 2/3 concernent l'enseignement du premier degré, soit :

* acquisitions diverses de mobilier et matériel 1,387 MF

* travaux dans diverses écoles 4,968 MF

dont :

- maternelle Chaprais	1 343 KF
- groupe scolaire Chaprais	375 KF
- école Fanart	386 KF
- groupe scolaire Champagne	304 KF
- maternelle Bruyères	277 KF
- groupe scolaire Pierre et Marie Curie	231 KF
- groupe scolaire Viotte	227 KF
- groupe scolaire Brossolette	197 KF
- maternelle Ronchoux	111 KF
- groupe scolaire et cantine Vieilles Perrières	103 KF
- groupe scolaire Jean Macé	101 KF

Les participations versées au Département du Doubs pour l'entretien des collèges s'élèvent à 3,2 MF dont 2,5 MF pour le seul collège du Centre.

Les dépenses du secteur sport passent de 5,4 MF à 5,9 MF ; elles se répartissent comme suit :

* terrains d'éducation physique	0,749 MF
* salles de sport dont 0,482 MF boulodrome, 0,791 MF extension et aménagement du Club House du RCFC section tennis, 0,726 MF gymnase des Montboucons, 0,207 MF acquisition de matériel et mobilier	3,062 MF
* bassins de natation dont 0,169 MF piscine couverte	0,674 MF
* autres équipements de sports et de jeunesse dont 0,299 MF piscine-patinoire à Planoise et 0,755 MF Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides	1,385 MF

Les dépenses du secteur culturel sont en forte progression 11,4 MF contre 7,3 MF l'an dernier. Il s'agit essentiellement des dépenses ci-après :

* Musées dont 1,514 MF Citadelle et parc zoologique et 1,722 MF Palais Granvelle - Musée du Temps	4,834 MF
* Bibliothèques dont 0,182 MF autoclave, 0,280 MF travaux à la Bibliothèque Municipale, 0,266 MF pour l'entretien des différents bâtiments, 0,441 MF acquisition de matériel et mobilier culturel et 0,266 MF acquisition d'ouvrages	1,439 MF
* salles de spectacles dont 0,482 MF de travaux au Kursaal	0,804 MF
* Conservatoire de Musique	0,250 MF
* École des Beaux-Arts	1,331 MF
* animation de quartiers dont 0,509 MF vie associative et 1,085 MF animation socio-culturelle	1,594 MF

Les recettes sont réalisées à concurrence de 44,3 % des crédits prévus, soit :

	Prévision	Réalisation	% réalisé
Enseignement	2 210 624 F	1 287 528 F	58,2 %
Sports	2 787 351 F	1 176 459 F	42,2 %
Secteur culturel	6 559 119 F	2 655 663 F	40,5 %

L'essentiel des recettes correspond à des subventions accordées par l'État, la Région de Franche-Comté ou le Département du Doubs. Les autres recettes proviennent de la participation des communes voisines aux écoles du second degré (collèges) : 0,580 MF et de l'encaissement d'indemnités de sinistres : 0,706 MF. Le sinistre le plus important a concerné l'atelier audiovisuel du Centre Pierre Bayle.

Chapitre 904 - Équipement sanitaire et social

	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1990
	1989	1990	1989	1990	
Dépenses	4 088 168	8 187 473	1 876 731	4 315 533	3 851 625
Recettes	765 085	2 831 717	437 820	1 086 965	1 744 752

Le taux de réalisation des dépenses limité à 52,7 % résulte en partie du retard de réalisation de certains programmes. Ceci génère des reports, notamment sur les programmes suivants :

- * aire de stationnement des gens du voyage 0,316 MF
- * centre social de Planoise CEM, locaux rue Dürer 0,300 MF

Des reports apparaissent également sur des programmes en cours tels :

- * construction du crématorium au cimetière de Saint-Claude 2,373 MF
- * transformation du centre social de Palente 0,260 MF

L'essentiel des dépenses a concerné :

- * les cimetières dont 2 282 KF pour le seul crématorium 2,329 MF
- * l'entretien des divers bâtiments à usage social dont 491 KF centre social de Palente 1,245 MF

Les recettes sont constituées pour l'essentiel de subventions de l'État, de la Région de Franche-Comté, des Départements du Doubs et du Jura, des Villes de Pontarlier et Vesoul et d'autres organismes (Pompes Funèbres Générales) ; à ce titre nous avons reçu :

- * pour le crématorium 0,600 MF

Les subventions restant à percevoir sur ce programme s'élèvent à 1,125 MF.

Chapitre 905 - Transports et communications

	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1990
	1989	1990	1989	1990	
Dépenses	24 043 076	23 405 689	13 824 394	14 833 622	8 403 179
Recettes	3 032 157	2 337 077	3 010 640	2 315 560	21 517

Le taux de réalisation de dépenses est en nette progression, 63,4 % contre 57,5 % l'an dernier.

Les dépenses de transport représentent 14,834 MF. Elles correspondent surtout à l'acquisition et l'aménagement des bus (12,449 MF).

Les opérations de transfert au concessionnaire du droit à récupération de la TVA (2 315 560,33 F) incluses dans les montants ci-dessus, font l'objet d'opérations d'ordre.

Afin de faire apparaître les dépenses et recettes réelles de ce secteur, la réfaction de la TVA concernant les transports est opérée en prévisions et réalisations et permet d'établir le tableau ci-après :

	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1990
	1989	1990	1989	1990	
Dépenses	21 851 331	21 090 129	11 632 649	12 518 062	8 403 179
Recettes	840 412	21 517	818 895	0	21 517

Chapitre 906 - Services industriels et commerciaux, autres que transports

	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1990
	1989	1990	1989	1990	
Dépenses	14 558 140	8 646 559	11 070 778	6 823 540	1 709 220
Recettes	6 152 721	4 548 135	4 140 587	4 220 330	328 017

Une part importante des crédits a été consommée au cours de l'exercice :

- dépenses : 78,9 %

- recettes : 92,8 %

Ceci concerne notamment :

* les abattoirs	0,417 MF
* les ateliers municipaux	3,159 MF
* les déchets urbains	2,773 MF
* les autres services industriels et commerciaux	0,372 MF

Les recettes proviennent de subventions, de remboursements de TVA au titre des investissements IEN (1^{ère} et 2^{ème} tranches) et de l'aliénation de l'immeuble industriel 12, rue Lavoisier à la Société MECA-CONTROL.

Chapitre 908 - Urbanisme et habitation

	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1990
	1989	1990	1989	1990	
Dépenses	47 420 752	58 397 131	28 708 571	36 486 613	21 462 208
Recettes	17 305 511	23 796 742	5 096 612	11 878 533	11 915 177

Les crédits de dépenses et de recettes inscrits à ce chapitre sont importants en volume, les pourcentages de réalisation ressortent respectivement à 62,5 % et 49,9 %.

Il s'agit :

- d'opérations d'aménagement : 30,443 MF

dont :

- * 1,445 MF participation ZI des Tilleroyes
- * 0,961 MF ZA des Montarmots
- * 12,297 MF ZAC de Planoise
- * 3,238 MF ZAC Diderot
- * 0,755 MF DSQ Palente Orchamps
- * 1,078 MF Zone d'Activités La Fayette
- * 3,177 MF diverses acquisitions foncières
- * 2,556 MF réhabilitation Battant I et II
- * 1,893 MF résorption habitat insalubre, rue de Vignier

- des ensembles et groupes immobiliers : 5,238 MF

dont :

- * 0,207 MF mise en conformité des installations électriques
- * 0,142 MF mise en conformité des installations de chauffage
- * 1,362 MF entretien du patrimoine
- * 0,641 MF maîtrise de l'énergie
- * 1,936 MF intervention sur le quartier Montrapon Fontaine-Ecu

- des bâtiments locatifs, secteur Battant : 0,663 MF

Les principales recettes correspondent à des subventions et participations :

- * 2,344 MF RHI rue de Vignier
- * 2,190 MF ZAC Diderot
- * 1,447 MF quartier Montrapon Fontaine-Ecu
- * 0,745 MF bâtiments locatifs - secteur Battant

auxquelles s'ajoutent le prêt de 1,860 MF pour préfinancement de la TVA sur la ZAC de Planoise, 0,650 MF de cession de bâtiment sur Battant, et 0,738 MF de remboursement par la SEDD de l'avance consentie précédemment pour l'opération Battant I.

Chapitre 910 - Programmes pour l'État et les Établissements Publics Nationaux

La Ville participe aux programmes d'amélioration des voiries nationales, c'est ainsi qu'elle a versé en 1990 :

* 3,2 MF pour l'aménagement du carrefour Besançon - Châteaufarine

* 2,4 MF pour l'élargissement de la RN 73.

Chapitre 914 - Programmes pour autres tiers, particuliers, associations, etc.

L'aide de la Ville (1 640 222 F) pour les aides principales s'est répartie comme suit :

Divers propriétaires - Ravalement de façades	77 143 F
FOL - Travaux à l'Institut Médico-Pédagogique de Montfort	123 079 F
Comité du Plan Relief de Besançon - Reproduction du plan relief de la Ville de Besançon	100 000 F
Union Départementale des Associations Familiales - Foyer Henri Bertrand	100 000 F
MJC du Loutelet - Extension du centre de plein air	250 000 F
Étoile de Saint-Ferjeux - Construction d'une salle polyvalente	200 000 F
Cercle Interadministratif - Travaux de modernisation	120 000 F
Centre de Loisirs du Barboux - Solde de participation	175 000 F
Association des Villes Thermales de Franche-Comté - Promotion du tourisme thermalisme	110 000 F

Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme

Ce chapitre retrace essentiellement des acquisitions et des aliénations de terrains n'ayant aucun lien avec les programmes précédemment examinés.

Les principales acquisitions ont porté sur les terrains suivants :

- acquisition à Mme PELLETIER, terrain 11 chemin des Montboucons	762 144 F
- acquisition à M. VICHET, terrain situé dans la zone sportive de la Malcombe	22 500 F
- acquisition à M. PAULIN, terrains sis à Châteaufarine	70 342 F
- acquisition à M. SERGENT, propriété chemins des Montarmots et des Relançons	170 000 F

Les principales aliénations ont porté sur les terrains suivants :

- aliénation à la SCI «PM Les Tamaris», terrain rue des Tamaris	41 760 F
- aliénation à la DDE, terrain pour aménagement de la RN 73 à Châteaufarine	6 132 F
- aliénation à l'Entreprise Clervaloise de Travaux, terrain rue Edison	341 550 F
- aliénation à M. LECHKHAB, terrain rue de l'Epitaphe	17 750 F

Chapitre 925 - Mouvements financiers

	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1990
	1989	1990	1989	1990	
Dépenses	81 043 289	72 889 804	69 351 077	70 734 476	2 155 328
Recettes	35 684 439	13 560 872	31 000 061	8 500 736	5 060 136

La Ville a procédé à un réaménagement partiel de sa dette en 1989, il convient donc pour comparer les années 1989 et 1990 sur des bases cohérentes, de réduire les sommes inscrites à ce chapitre tant en prévision qu'en réalisation à hauteur de :

	1989	1990
1) En dépenses		
Remboursement anticipé du capital restant dû	16 734 676,28 F	8 680 710,00 F
Prélèvement sur l'emprunt contracté pour financer le réaménagement de la dette destiné à couvrir les pénalités (opération d'ordre inscrite en dépenses au 925.0 et en recettes au 930.0)	136 022,97 F	
	16 870 699,25 F (prévision : 25 551 410 F)	
2) En recettes		
Prêt destiné à couvrir les dépenses inhérentes à la renégociation		25 551 410,00 F

	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1990
	1989	1990	1989	1990	
Dépenses	55 491 879	64 209 094	52 480 378	62 053 766	2 155 328
Recettes	10 133 029	13 560 872	5 448 651	8 500 736	5 060 136

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 53,74 MF contre 46,74 MF en 1989, soit une variation de + 15 %.

Cette forte hausse s'explique par les nombreux remboursements anticipés réalisés à hauteur de 4,37 MF.

Les opérations se rapportant à la dette récupérable se montent à 4,53 MF et les autres mouvements de créances à 3,71MF dont 1,03 MF concernant des subventions d'équipement versées en annuités.

En ce qui concerne l'emprunt globalisé, les prévisions étaient de 87 000 000 F auxquels il convient d'ajouter le budget supplémentaire pour 63 291 000 F soit un total de 150 291 000 F.

L'emprunt globalisé a été contracté pour 86 993 893,50 F auprès des organismes suivants :

* 84 993 893,50 F Crédit Local de France - CAECL SA

* 2 000 000 F Caisse d'Épargne de Besançon.

La différence entre les prévisions et les réalisations de l'emprunt globalisé s'élève à 63 297 106,50 F et apparaît tant en prévisions qu'en recettes à réaliser.

Des emprunts spécifiques ont également été réalisés auprès de divers organismes bancaires pour un montant de 2 009 000 F :

- Agence de Bassin
Abattoir - Récupération du sang 149 000 F

- Crédit Local de France
Préfinancement TVA ZAC de Planoise 1 860 000 F

Chapitre 927 - Financement globalisé de la section d'investissement

Conformément à la réglementation en vigueur, la section d'investissement doit être présentée en équilibre, ainsi le total des recettes réalisées doit être égal au total des dépenses effectives. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à un prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Il s'agit d'un mouvement d'ordre, et non d'une opération réelle, qui s'inscrit en recettes à ce chapitre et en dépenses au chapitre 930 de la section de fonctionnement.

Ce prélèvement de 61 117 554,20 F traduit la capacité d'autofinancement brut de la commune, en pourcentage il est égal à :

$$\frac{100 \times 61\,117\,554,20}{(206\,916\,159,32 - 8\,680\,710,00)^*} = 30,8 \%$$

* Total des dépenses d'investissement - Opérations liées à la renégociation de la dette

Évolution du taux d'autofinancement au cours des cinq dernières années :

1986 = 19,5 %

1987 = 30,7 %

1988 = 27,2 %

1989 = 29,5 %

1990 = 30,8 %

soit une moyenne de 27,5 %.

On constate une évolution positive de notre capacité d'autofinancement.

Le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement «programmes communaux» (chapitres 900 à 909) est de 63,23 % contre 64,45 % en 1989. Ce taux est sensiblement égal à la moyenne nationale (65,4 %) des villes de 100 000 à 300 000 habitants de la France métropolitaine, calculée par le Ministère de l'Intérieur (année 1988**) pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

** dernière édition parue

2. Section de fonctionnement

Cette section retrace tant en recettes qu'en dépenses :

1. les opérations réelles
2. les opérations indirectes (sans incidence sur la trésorerie) destinées à faire ressortir les coûts d'exploitation des services.

Les résultats globaux de la section de fonctionnement font apparaître, hors renégociation de la dette, une évolution des dépenses de 3,4 % et des recettes de 3,2 %. Un examen plus approfondi en sera fait chapitre par chapitre.

Je vous rappelle que le taux d'inflation constaté au cours de l'année 1990 était de 3,4 %.

L'évolution globale de cette section est donc strictement identique à l'évolution de l'inflation.

Chapitre 930 - Service Financier

Ce chapitre enregistre en dépenses le prélèvement sur recettes ordinaires qui figure en recettes au chapitre 927 précédemment étudié et les frais financiers résultant des emprunts (intérêts et frais divers), le capital étant remboursé en investissement au chapitre 925.

Les remboursements d'intérêts se sont élevés à 66,816 MF contre 64,611 MF en 1989 soit + 3,4 %. On notera que le coût d'utilisation de notre ligne de trésorerie (160 477,92 F) s'est élevé pour les trois premiers trimestres à 34 658,55 F, le coût du dernier trimestre soit 125 819,37 F ayant été réglé sur l'exercice 1991 (voir tableau annexé au compte administratif).

Les recettes indirectes sont égales au déficit de ce chapitre. Elles correspondent à la facturation des frais financiers aux services utilisateurs :

932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

936 - Voirie

937 - Réseaux communaux

Chapitre 931 - Personnel permanent

- Les dépenses générales

Les dépenses se sont élevées à 352,655 MF en 1990 contre 344,845 MF en 1989, soit une augmentation de 2,3 %.

Ce pourcentage est faible par comparaison avec celui ressortant des résultats de compte administratif 1989 qui se montent à + 6 %. Le pourcentage élevé de ces dépenses en 1989 était dû à l'importance des charges supplémentaires (9,265 MF) pour la plupart imprévues (réintégration et indemnisation de sapeurs-pompiers licenciés, reclassement de la catégorie C par suppression des groupes de rémunération supérieurs, primes de croissance, etc.) supportées par le budget communal au cours de l'exercice 1989.

Diverses mesures imprévues ou connues trop tardivement, notamment celles contenues dans les décrets inspirés du protocole conclu le 9 février 1990 entre les pouvoirs publics et les organisations syndicales ont conduit le Conseil Municipal à voter 670 000 F de crédits supplémentaires au chapitre 931 pour un coût global de 813 000 F.

Rappelons quelles sont les principales de ces mesures visées ou non dans le protocole :

- le 1^{er} août 1990 : fusion des groupes de rémunération III et III bis en une échelle 2, 434 agents sont concernés (agents d'entretien, agents de nettoyage, agents de voirie, agents de service, ASEM, gardiens divers, aide agents techniques, employés de bibliothèque, agents administratifs...)

Coût : 525 800 F

- le 1^{er} août 1990 : effets de la fusion précités sur les indemnités compensatrices des auxiliaires de puériculture.

24 agents concernés - coût : 13 400 F

- le 1^{er} août 1990 : intégration d'agents administratifs qualifiés sténodactylographes au grade d'adjoint administratif.

9 agents concernés - coût : 21 800 F

- le 1^{er} août 1990 : reclassement de certains agents de catégorie B : rédacteurs (80 agents), techniciens territoriaux (18 agents), divers autres : infirmiers, directrices de crèches et de haltes, adjoints d'enseignement musical, monitrices d'enseignement ménager, monitrices de coupe et couture, moniteurs d'éducation physique, chef de bassin, sous-bibliothécaire...

150 agents concernés - coût : 71 000 F

- le 1^{er} octobre 1990 : création de trois cadres d'emplois de sapeurs-pompiers et reclassement de 29 sous-officiers (8 adjudants, 21 sergents-chefs) et 7 caporaux).

36 agents concernés - coût : 45 000 F

- à partir du 1^{er} avril 1990 : augmentation progressive de l'indemnité de feu de 17 % le 31 mars 1990 à 19 % le 1^{er} janvier 1991.

135 agents concernés - coût : 136 000 F

Coût total : 813 000 F

- Les effectifs

Dans le cadre de la politique de diminution de la masse salariale, le processus de réduction progressive et limitée des emplois a été appliqué en 1990.

La procédure employée a été la même que précédemment : non-remplacement des emplois libérés à l'occasion de départs des services municipaux et redéploiement des effectifs entre divers services.

Rappelons que 21 emplois ont été supprimés en 1986, 24 en 1987, 6 en 1988, 32,5 en 1989, 9 en 1990, soit au total 92,5 emplois, équivalent à 88,5 salaires à temps complet.

- La formation du personnel

26 320 heures de formation ont été utilisées au cours de l'année scolaire 1989-1990 par 530 agents. C'est une dépense directe de 2,74MF (2,40 MF de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale et 340 KF de frais de stage auprès d'autres organismes de formation) qui a été supportée par le budget municipal en 1990.

- Le management participatif

Le processus de management participatif lancé en 1987, mis en place en 1988 et concrétisé par les groupes de réflexion, s'est poursuivi en 1990. A ce jour, près de 350 agents volontaires répartis dans 22 groupes se sont directement impliqués dans cette démarche qui s'appuie sur un projet de Ville consistant en un «plan d'amélioration de la qualité». Un bilan de cette démarche est en cours de réalisation. Les résultats seront connus à l'automne de cette année.

- La communication interne

Démarche participative et communication interne sont étroitement liées car elles s'inscrivent dans la politique de gestion des ressources humaines.

La première grande action significative en communication interne a porté sur la transformation en juin 1990 du Bulletin d'Information du Personnel (BIP) en un véritable journal d'entreprise. Fin décembre 1990, trois numéros de la nouvelle édition sont déjà parus.

D'autres actions ont également été mises en place dès le mois de septembre 1990 : rencontres avec les élus, visites de services, carrefours vidéos et séjours d'immersion.

Mme KUNSTLER, Adjoint, a présenté le Conseil des Communes du Grand Besançon devant 70 agents municipaux ; quatre visites de services ont également eu lieu : Bibliothèque Municipale, Station d'Épuration de Port Douvot, CCAS, Chantier du parking de la Mairie - Bilan des fouilles archéologiques.

Une action importante a été lancée en 1990, il s'agit du recensement des cadres A qui désirent bénéficier de stages d'immersion, c'est-à-dire de la possibilité de passer une semaine par an dans un autre service pour y découvrir le fonctionnement des structures ou y mener une étude ponctuelle et en tout cas mieux connaître les personnels de ces secteurs, démarche qui associe une meilleure communication interne et une préparation à une plus grande mobilité des fonctionnaires.

D'ores et déjà 55 cadres A sont volontaires pour effectuer un stage d'immersion et le calendrier de ces stages est en cours d'établissement, en accord avec les services d'accueil. Les premiers stages ont eu lieu au cours du deuxième trimestre 1991.

Les cadres B bénéficieront des mêmes mesures dans une phase ultérieure.

- L'équipement

L'effort entrepris dans le domaine de la formation du personnel aux technicités de pointe (plus de 300 agents formés à la micro-informatique) a continué à s'accompagner en 1990 des moyens matériels nécessaires en informatique et bureautique (200 micro-ordinateurs installés à ce jour).

- L'amélioration de la qualité de vie, de l'environnement professionnel et de la qualité du matériel

L'amélioration de l'hygiène, la lutte contre les accidents du travail, le tabagisme, l'absentéisme et l'alcoolisme s'est poursuivie en 1990, en collaboration avec le Comité d'Hygiène Sécurité.

Un certain nombre de services ont vu leur environnement et leurs moyens matériels améliorés en 1990 :

Les locaux du secteur Mutuelle-COS, 6 rue Mégevand, ont été rénovés en mai 1990 ; ils sont maintenant plus clairs et plus accueillants.

Le Service Voirie-Entretien bénéficie maintenant, depuis juin 1990, de bureaux et d'ateliers confortables avenue Clemenceau, pour sa maîtrise et ses agents d'exécution.

Les locaux du Service Électricité-Chauffage sis également avenue Clemenceau ont été étendus et entièrement rénovés fin novembre 1990.

La nouvelle bibliothèque de l'École Régionale des Beaux-Arts a plus que doublé sa surface depuis fin octobre 1990 (260 m² au lieu de 120 m²) et le personnel dispose maintenant d'un lieu indépendant pour travailler.

A la caserne de sapeurs-pompiers, rue Louise Michel, la décision a été prise d'aménager des dortoirs, de telle sorte que les pompiers de garde disposent de 72 lits au lieu de 26.

Des travaux en vue de nouvelles améliorations ont été entrepris en 1990 à la Mairie, 2 rue Mégevand où tout le secteur Maire, Cabinet du Maire, Secrétaires Généraux, Secrétariat Général, Administration Générale, Communication a été remodelé et modernisé.

- La Fonction Publique Territoriale

Suite à la loi du 13 juillet 1987 modifiant la loi statutaire du 26 janvier 1984, après les 380 agents administratifs intégrés dans leurs nouveaux cadres d'emplois le 1^{er} janvier 1988, une deuxième série de parution de cadre d'emplois techniques B et C a permis l'intégration en 1989, à compter des 1^{er} juin 1988 et 1^{er} janvier 1989, après consultation de la Commission Paritaire le 2 juin 1989, d'environ 1 700 agents.

Une troisième série de décrets portant création du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes a conduit à l'intégration dans ce nouveau cadre d'emplois, à compter du 10 février 1990, du directeur général des services techniques, de son adjoint et de 31 autres ingénieurs territoriaux, mesure assortie d'un nouveau régime indemnitaire, consistant en une prime obtenue par application d'un pourcentage sur le traitement de chaque agent et dont le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 17 décembre 1990, l'application progressive sur trois années à compter du 1^{er} janvier 1991 avec respect de la hiérarchie des grades ou fonctions pour la détermination des taux de prime à appliquer. Dans cette même délibération, le Conseil Municipal a souhaité que soit examinée la possibilité de prendre en compte, à l'échéance des trois premières années, la notion de mérite professionnel.

Un quatrième train de décrets réunit à partir du 1^{er} octobre 1990 dans trois cadres d'emplois territoriaux tous les sapeurs-pompiers, qu'ils relèvent d'une commune, d'un département, d'un syndicat intercommunal, d'un district ou d'une communauté urbaine. Ils appartiennent tous à la fonction publique territoriale.

- L'action du service social du personnel

En 1990, près de 800 personnes ont été reçues par cette unité, 648 dossiers ont été traités, 135 cas résolus en collaboration avec la Médecine du Travail.

L'assistante sociale du personnel a assuré près de 350 visites à domicile et instruit plus de 200 enquêtes pour des aides ponctuelles du Comité des Oeuvres Sociales de la Ville, ainsi que 10 dossiers de surendettement.

- Le nouvel organigramme des services municipaux

Lors de sa séance du 5 février 1990, le Conseil Municipal a fixé par délibération la liste et le nombre (3 382) des emplois permanents des services municipaux après que le projet ait reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire le 24 janvier 1990.

Ce document est une évaluation prévisionnelle des besoins en matière d'emplois, dont la durée correspond approximativement à celle du mandat municipal. Elle ne constitue, en aucun cas, une autorisation de recrutements, ceux-ci étant décidés chaque année dans le cadre budgétaire.

La révision de la liste des emplois permanents, puisqu'elle est lancée après chaque renouvellement du Conseil Municipal, est également l'occasion d'adapter l'organisation structurelle et fonctionnelle des services à la répartition des compétences au sein des délégations municipales et aux objectifs définis par la nouvelle équipe municipale.

La nouvelle liste des emplois permanents prend en compte les modifications qui avaient été apportées en 1989 à l'organisation antérieure. Elle fait apparaître :

- l'éclatement de certains services,
- le remodellement d'autres services par suite de transferts d'activités,
- les changements d'appellation,
- la prise en compte des nouveaux grades d'administrateur et d'ingénieur en chef de 1^{ère} catégorie.

Chapitre 932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

Ce chapitre regroupe les frais généraux et les frais d'entretien des bâtiments et véhicules municipaux.

Les dépenses réalisées affichent une hausse de 16,8 % mais leur évolution réelle, compte tenu des dépenses engagées non mandatées de 2,479 MF en 1989, ressort à + 1,3 %.

Cette augmentation masque une évolution différente des principaux postes de ce chapitre.

Ainsi progressent :

- impôts fonciers : + 6,2 %
- loyers, charges locatives : + 7,5 %
- entretien et réparations à l'entreprise : + 6,8 %

Régressent :

- gaz : - 3,6 % (6,202 MF pour 5,981 MF en 1990)
- chauffage : - 8,9 % (0,766 MF pour 0,697 MF en 1990).

La rigueur saisonnière de l'année 1990 est restée comparable à celle de 1989 (- 4 %) et a compensé la hausse du gaz (+ 4,1 %) et celle du chauffage urbain (+ 3,9 %).

Les économies d'énergie en chauffage (gaz et chauffage urbain) réalisées sur 1990 sont de 3,7 % et portent à 36,7 % l'économie globale depuis 1980 (soit 29,4 MF).

Chapitre 934 - Administration Générale

Si on réaffecte respectivement les dépenses engagées non mandatées des exercices 1989 et 1990, l'évolution de ce chapitre est de + 3,6 %.

Le secteur 934.20 «Maire, Municipalité» affiche une hausse apparente de 11,1 %. En réalité, si on exclut les cotisations municipales (Association Maires du Doubs, Maire des Grandes Villes de France) réglées sur le chapitre 934.21 «Administration Générale» en 1989, les dépenses ne varient que de + 2,8 %.

Pour l'Administration Générale, en tenant compte des indemnités de confection de rôle allouées aux agents des Services Fiscaux payées sur le chapitre 931.1 en 1989 et des cotisations municipales éclatées sur les sous-chapitres différents en 1990, les dépenses augmentent de + 4,2 %. Les postes qui varient le plus sont les frais d'impression et de reliures du fait de la nouvelle réglementation concernant la publicité des marchés publics, les frais d'actes et de contentieux suite aux expertises financées lors du sinistre intervenu à l'atelier audiovisuel au Centre Pierre Bayle.

Le Service Informatique, quant à lui, enregistre une hausse de dépense de 3,6 % due principalement à la mise en place de la cartographie.

Il faut noter que la Ville de Besançon a vendu son logiciel de Gestion Financière et celui concernant l'Urbanisme et le Droit des Sols, ce qui a contribué en partie à faire progresser les recettes de ce chapitre de + 16,7 %.

Chapitre 936 - Voirie communale

Pour connaître l'évolution réelle de ce chapitre, il convient de prendre en compte le montant des dépenses engagées non mandatées en 1989, qui s'élève à 797 KF. Compte tenu de ces éléments, l'évolution ressort à + 5,2 %.

Cette augmentation se répercute différemment sur les secteurs d'activités qui composent ce chapitre.

Ainsi progressent plus ou moins sensiblement :

- espaces verts et jardins + 18 %, cela est dû essentiellement à l'accroissement des surfaces à entretenir (ZAC de Planoise)

- voirie - frais communs + 0,7 %

- circulation et signalisation + 11,1%

- abris publics + 4,9 %

- nettoyage + 23,2 %. Cette évolution découle de la location de conteneurs nécessaires au ramassage des détritrus sur la voirie communale et à leur traitement

- éclairage de la voirie communale + 4,5 %

- construction en régie, hausse très importante due à la location d'engins. Les dépenses passent de 0,024 MF à 0,056 MF

- travaux d'entretien pour compte de tiers + 4,2 %

- espaces forestiers aménagés + 15,3 %. Cette hausse est due à la réparation du matériel forestier suite aux dégradations de l'été 1989

- WC publics, urinoirs + 45 %. En 1990 le Service Bâtiment a fait des réparations pour un montant de 0,013 MF.

Par contre le secteur déneigement de la voirie routière régresse en apparence de 23,2 %. En fait, si on exclut pour 1989 les dépenses exceptionnelles (composition d'une affiche, transport de sel de déneigement) et si on réaffecte en 1990 l'abonnement pour les prévisions météorologiques réglé sur l'exercice 1991, les dépenses enregistrent une hausse de 3,8 %. Il faut noter que les conséquences de l'hiver 1990 se répercuteront en grande partie sur l'exercice 1991 (vote de crédit complémentaire notamment).

Chapitre 937 - Réseaux communaux

Ce chapitre retrace pour l'essentiel les relations financières entre le budget Assainissement et le budget Ville.

La redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales passe de 3,645 MF en 1989 à 3,680 MF en 1990.

La contribution du Service Assainissement aux dépenses du budget principal affiche une hausse de 14,8 %. En réalité, la progression n'est que de 3,4 %, abstraction faite du crédit de 51,1KF correspondant à la régularisation de TVA opérée en 1989.

S'agissant de l'entretien des réseaux téléphoniques, les dépenses de ce secteur baissent de 6,6 %.

Chapitre 940 - Relations Publiques

Les dépenses de ce chapitre sont en hausse apparente de 13,6 %. Cependant, si on réaffecte les dépenses engagées non mandatées respectivement aux exercices concernés soit 0,124 MF en 1989 et 0,417 MF en 1990, cette hausse ressort à 16,2 % (5,906 MF contre 6,863 MF en 1990).

Il convient donc d'analyser à partir de ces dernières données les secteurs d'activités connaissant les variations les plus significatives :

- Le secteur État Civil

Les dépenses passent de 0,063 MF à 0,803 MF. Ce secteur a notamment enregistré cette année les dépenses de personnel liées au recensement de la population (0,725 MF). Il est à noter que la Ville a reçu pour ces dépenses une participation de l'État (0,488 MF).

- Le secteur Élections et Référendums

L'année 1990 étant une année sans scrutin, ce secteur n'a pas enregistré de dépenses notables (0,950 MF en 1989 pour 0,009 MF en 1990).

- Le Journal Municipal

Ce secteur est en augmentation de 15,8 % et passe de 0,929 MF en 1989 à 1,076 MF en 1990. Cette augmentation découle essentiellement du fait qu'en 1989 les frais d'impression et de distribution de BVV ne portaient que sur 9 numéros au lieu de 10 numéros pour une année complète (la parution de décembre étant à partir de 1989 réglée sur l'année n + 1).

Les recettes publicitaires progressent de 12,2 % (0,321 MF pour 0,360 MF en 1990).

- Les autres actions d'information

Les dépenses de ce secteur augmentent de 18,3 %. Elles passent de 1,782 MF à 2,107 MF. Ceci traduit bien la volonté politique de promouvoir la Ville de Besançon et d'accroître la notoriété au travers, notamment :

- des relations avec la presse locale et nationale autour de trois thèmes : la précision, la qualité de la vie et l'apprentissage des langues,
- de la valorisation de certaines manifestations principalement le Festival de Musique, Besançon Ville Ouverte aux Jeunes et Micronora, ainsi que de certains succès comme Besançon première ville au palmarès paru dans «le Point» en mars 1990 sur la qualité de la vie et de l'environnement dans les grandes villes françaises,
- de grands événements tels que la participation aux championnats du Monde de dirigeables à air chaud, le «Téléthon» avec Besançon centre de promesses télévisé,
- la réalisation de trois nouvelles affiches sur les thèmes de la précision, de la qualité de la vie et de l'apprentissage des langues, plus une quatrième qui regroupe les trois visuels précités.

Un autre volet de la stratégie de communication de la Ville est la communication interne. Au-delà des actions habituelles menées dans ce domaine, cette année a été plus particulièrement marquée par :

- la conception et la réalisation de nouvelles affiches pour valoriser la communication interne «COM'IN»,

- la conception et la réalisation de la nouvelle maquette du BIP et de sa campagne de promotion.

- Le Service Télématique

Ce secteur enregistre en apparence une baisse de 42,4 % (0,304 MF en 1989 pour 0,175 MF en 1990). Ceci découle du fait que depuis janvier 1990 les frais de location du serveur BISONTEL sont payés au chapitre 934.24 «Service Informatique». Le montant de ces frais s'élevait en 1989 à 0,260 MF.

Les recettes provenant de la consultation de BISONTEL ont progressé de 37,6 % (0,070 MF en 1989 pour 0,097 MF en 1990) grâce notamment au succès grandissant de ses rubriques nationales «Pédiatel» et «MStel» qui classent Bisontel au 4^{ème} rang national pour la consultation des serveurs télématiques.

- Les Fêtes publiques et cérémonies

Ce secteur augmente de 7,9 % et enregistre des dépenses à hauteur de 1,569 MF au lieu de 1,454 MF en 1989.

- Le secteur Parrainage, Jumelages, Coopération

En 1990, il comptabilise 0,660 MF de dépenses réalisées et 0,412 MF de dépenses engagées et non mandatées notamment pour soutenir les actions au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Roumanie ainsi que pour assurer les relations avec les villes jumelées avec Besançon.

Chapitre 942 - Sécurité et Police

Les dépenses de ce chapitre augmentent de 5,5 % si on exclut la dépense exceptionnelle de 0,282 MF concernant le renouvellement des équipements d'intervention des sapeurs-pompiers effectué en 1989 mais réglé en 1990.

- Les dépenses du service d'incendie passent de 1,628 MF à 1,868 MF. Cette augmentation (14,7 %) correspond au souci de se doter des moyens indispensables au fonctionnement du service.

Les recettes, quant à elles, enregistrent une baisse apparente mais en réalité si on réaffecte en 1990 la subvention du Service Départemental d'Incendie (0,513 MF) encaissée en février 1991, les recettes augmentent de 11,7 %.

- Pour connaître le coût annuel de l'activité fourrière véhicules, dont la gestion a été confiée à la Société Via-Stationnement, il convient de réaffecter les soldes à la période d'exploitation. La comparaison 1989/1990 résulte du tableau suivant :

	1989	1990
Avances trimestrielles	0,818 MF	0,903 MF
Trop perçu	0,040 MF	0,187 MF
	0,778 MF	0,716 MF
		- 0,062 MF

Cette diminution provient principalement d'un moindre recours à du personnel de remplacement.

Chapitre 943 - Enseignement

L'explication de la régression apparente de 36,6 % des dépenses de ce chapitre (10,721 MF en 1990 pour 16,919 MF en 1989) se situe au niveau de l'enseignement du premier degré et du second degré qui à eux seuls représentent près de 88 % des dépenses de ce secteur, à savoir :

- Enseignement du premier degré

Depuis le 1^{er} janvier 1990, les indemnités de logement dues aux instituteurs sont versées par le CNFPT, la commune continuant seulement à prendre en charge la différence éventuelle entre la réglementation nationale et la réglementation locale lorsque cette dernière est plus favorable aux bénéficiaires. A ce titre, le montant versé en 1989 s'est élevé à 6,950 MF et celui versé en 1990 à 0,685 MF dont 0,582 MF en janvier 1990 pour des indemnités de logement afférentes au mois de décembre de l'année précédente.

Ainsi, les dépenses de l'enseignement du premier degré se chiffrent à 13,949 MF en 1989 pour 8,330 MF en 1990, soit une diminution de 5,619 MF. En occultant celles relatives aux indemnités de logement versées aux instituteurs, elles atteignent respectivement 6,999 MF et 7,645 MF soit une progression de 9,2 % qui se retrouve sur les postes suivants :

* fournitures scolaires : + 119 KF

* rémunération et charges du personnel temporaire : + 296 KF (ces frais correspondent essentiellement aux actions de soutien et d'accompagnement en faveur des élèves des cours préparatoires et cours élémentaires éprouvant des difficultés scolaires)

* participation aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association : + 129 KF

- Enseignement du second degré

La participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des collèges publics apparaît en 1989 pour 1,649 MF et en 1990 pour 1,117 MF. Cette baisse est directement liée à la décision du Conseil Général du Département du Doubs d'appliquer, dès 1990 et avant l'intervention de la loi n° 90.586 du 4 juillet 1990, une réduction du taux de participation des communes à ces dépenses et de le ramener de 36,60 % à 25 % en 1990, 20 % en 1991, 15 % en 1992, 10 % en 1993 et 0 % en 1994.

Abstraction faite des dépenses dont la variation découle d'une application législative (indemnités de logement allouées aux instituteurs et participation des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges), les dépenses de ce chapitre augmentent en réalité de 7,2 %.

Les recettes progressent globalement de 10 % (7,149 MF contre 6,497 MF en 1989).

La participation des communes pour enfants scolarisés à Besançon passe de 0,264 MF à 0,415 MF, soit + 58 %. Ceci résulte de l'application de la loi du 22 juillet 1983 qui stipule que les communes de résidence participent aux dépenses d'entretien et de fonctionnement pour les établissements scolaires. Le taux de cette participation était de 20 % en 1989 pour 33 % en 1990.

Les subventions de l'État pour le fonctionnement du Conservatoire de Musique et l'École des Beaux-Arts, font apparaître :

1. pour l'École des Beaux-Arts, une augmentation de 0,965 MF (1,070 MF en 1989 pour 2,035 MF en 1990). En fait, cette variation provient essentiellement de la suppression du décalage dans le temps du versement de la participation d'État. En effet, les montants versés en 1989 se rapportaient au deuxième semestre 1988 et premier semestre 1989 et en 1990 au deuxième semestre 1989 et aux deux semestres de 1990. En réalité, les montants des participations 1989 et 1990 se montent respectivement à 1,150 MF et 1,347 MF.

2. pour le Conservatoire National de Musique, une diminution de 0,585 MF (2,625 MF en 1989 et 2,040 MF en 1990). En fait la subvention annuelle reste d'un montant de 2 MF, la différence découle principalement du versement différé du 4^{ème} trimestre 1988 en début d'exercice 1989.

Chapitre 944 - Oeuvres Sociales Scolaires

Les dépenses de ce chapitre affichent une hausse de l'ordre de 13 %. Cependant, si on réaffecte les dépenses engagées non mandatées respectivement aux exercices concernés soit 0,294 MF en 1989, l'augmentation ressort à 8,2 % (12,885 MF pour 13,937 MF en 1990).

Cette hausse est induite par l'accroissement du nombre des repas servis dans les écoles (4 nouveaux restaurants ont été ouverts à la rentrée scolaire de septembre 1989 et 4 autres ont été entièrement réaménagés et leur capacité d'accueil augmentée) et dans les centres de loisirs. Elle porte principalement sur :

- le poste alimentation qui passe de 5,047 MF à 5,586 MF (+ 10,7 %)
- et le poste rémunération et charges du personnel temporaire (surveillants de restaurants scolaires) qui passe de 4,510 MF à 4,711 MF (+ 4,5 %).

Le produit d'exploitation des restaurants scolaires atteint 9,289 MF pour 7,847 MF en 1989 (+ 18,4 %) pour une progression moyenne des tarifs de l'ordre de 3 %.

La subvention versée à la Caisse des Écoles passe de 1,730 MF à 2,045 MF dont 1,855 MF de subvention annuelle et 0,190 MF de subvention complémentaire pour couvrir les frais engendrés par une forte progression des inscriptions aux centres de loisirs d'été et les travaux d'aménagement au centre de loisirs maternel 1, rue Dürer (délibération du 12 novembre 1990).

Les autres subventions accordées pour l'organisation des centres de loisirs sont identiques à celles de 1989.

Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts

Ce chapitre enregistre une augmentation des dépenses de 6,8 % si on réaffecte aux exercices 1989 et 1990 les restes à réaliser respectifs. Les recettes, quant à elles ont une croissance de 16,5 %.

Les dépenses directes passent de 27,294 MF à 29,151 MF. Elles se répartissent à hauteur de 17,4 % dans le domaine sportif, 64,5 % dans le secteur culturel et 18,1 % pour la prévention et l'animation socio-culturelle.

1. Le domaine sportif

Les dépenses directes sont en forte augmentation (+ 31 %) puisqu'elles atteignent en 1990 4,779 MF (exclusion faite de la subvention exceptionnelle de 0,297 MF votée à l'occasion du Tour de France) contre 3,647 MF en 1989. La progression de ces dépenses provient essentiellement des subventions versées. En effet, leur montant global est de 3,699 MF soit 77,4 % de dépenses totales du secteur.

Les principales subventions sont réparties comme suit :

- celles destinées au sport amateur passent de 1,107 MF à 1,350 MF en 1990,
- le Cercle Sportif des Invalides a reçu pour la participation à ses frais de fonctionnement une somme identique à celle de 1989 (0,200 MF),
- pour le sport de haut niveau, l'application des contrats d'objectifs génère une dépense de 1,975 MF au lieu de 1,385 MF en 1989,

- les subventions exceptionnelles, quant à elles, passent de 0,130 MF à 0,174 MF.

Le reste des dépenses se répartit entre les frais de fournitures et d'entretien des installations (en particulier la réparation du compresseur de la patinoire) et les frais de personnel temporaire nécessaires à leur fonctionnement, notamment à la piscine de Chalezeule.

Les recettes enregistrent une forte augmentation (+ 9,39 %). Elles passent de 4,470 MF à 4,890 MF en 1990. Cette progression provient en particulier d'une plus grande fréquentation des piscines (2,544 MF contre 2,171 MF en 1989).

Il faut noter que parmi les recettes 0,084 MF proviennent de la participation du Département du Doubs aux frais de fonctionnement des gymnases municipaux mis à la disposition des collèges. Cette recette compense partiellement les dépenses prises en charge par la Ville pour assurer le chauffage et le gardiennage de ces installations sportives.

2. Le secteur culturel

Les dépenses directes atteignent 18,790 MF en tenant compte des restes à réaliser et les recettes 6,123 MF. Il convient d'étudier les différentes activités de ce secteur :

** Bibliothèques*

Les dépenses s'élèvent à 2,094 MF pour 1,717 MF en 1989, soit une progression de 21,9 %.

Cette augmentation découle principalement des achats d'ouvrages et des expositions présentées en 1990, en particulier à l'occasion du 7^{ème} centenaire des Franchises de Besançon.

La hausse de 60,2 % des recettes découle, en grande partie, de l'encaissement de la subvention du Centre National des Lettres (0,187 MF) pour l'achat d'ouvrages.

** Musées (Beaux-Arts, Granvelle, Histoire Naturelle, Folklore Comtois, Résistance, Centre d'Arts Contemporains)*

Les dépenses passent de 0,492 MF à 0,924 MF. Elles découlent d'un des objectifs définis pour l'année 1990, à savoir la mise en valeur du patrimoine de la Ville de Besançon avec l'organisation de nombreuses expositions et l'édition de catalogues, d'affiches.

Les recettes ont progressé de 31,4 % grâce à la vente de catalogues, de moulages et à l'encaissement de subventions de l'État pour l'organisation d'expositions.

** Citadelle*

Les recettes de la Citadelle fournissent 44,8 % des recettes du secteur culturel. Le produit des entrées est en progression constante (2,316 MF pour 2,519 MF en 1990).

** Autres activités culturelles*

Ce secteur regroupe les subventions versées aux sociétés culturelles (1,567 MF contre 1,431 MF en 1989), et les dépenses du sous-chapitre 945.21 «Service Culturel».

En 1990, la Ville a encaissé une partie des indemnités de sinistre de l'Atelier Audiovisuel au Centre Pierre Bayle intervenu en septembre 1989 (1,553 MF dont 0,909 MF affectés en fonctionnement).

** Salles de spectacles*

Ce secteur est composé du Théâtre, de l'Espace Culturel de Planoise, du Kursaal et du Centre Dramatique National de Franche-Comté.

Les dépenses directes s'élèvent à 10,314 MF contre 10,364 MF en 1989 (-0,5 %). Mais si on exclut pour 1989 les crédits complémentaires de 0,135 MF votés pour la rémunération du personnel temporaire du Kursaal suite à une modification du mode de calcul de celle-ci, l'évolution est de + 0,8 %.

Les subventions de fonctionnement représentent 8,756 MF en 1990 pour 8,590 MF en 1989. Les subventions du Théâtre (3,549 MF), du Centre Dramatique (1,199 MF) et du Kursaal (0,408 MF) sont indexées. L'Espace Culturel de Planoise a reçu comme en 1989 : 3,600 MF.

** Animation de quartiers*

1,663 MF ont été affectés à l'animation dans les quartiers dont 0,521 MF de subventions aux associations et 0,645 MF alloués au Centre International de Séjour pour l'hébergement des stagiaires sportifs.

La manifestation «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» connaît toujours un vif succès. Il faut noter que l'État et le Département versent une participation pour cette opération, respectivement de 0,110 MF et 0,030 MF.

3. Animation socio-culturelle - Prévention

L'animation socio-culturelle a généré 3,814 MF de dépenses directes et la prévention 1,412 MF. Les frais de rémunération des animateurs vacataires s'élèvent à 1,714 MF. Il faut rappeler que l'équipe des éducateurs spécialisés travaillant sur les quartiers a été complétée et renouvelée.

L'année 1990 a été marquée par un effort de structuration du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Le reste des dépenses est destiné au fonctionnement des Maisons Pour Tous.

En 1990, 0,977 MF de recettes ont été encaissées pour ce secteur. La Ville reçoit de l'État et du Département 0,452 MF pour les actions de Prévention de la Délinquance et les DSQ.

La Caisse d'Allocations Familiales, quant à elle, subventionne l'opération vacances à hauteur de 0,100 MF.

Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

Les dépenses de ce chapitre, si l'on tient compte du report de dépenses de 1989 de 217 819 F, sont en légère diminution (- 1 %) tandis que les recettes progressent (+ 1,4 %).

Le taux de réalisation des dépenses tout comme celui des recettes est supérieur à 95 % (dépenses : 95,2 % - recettes : 97,6 %).

Les dépenses du Service Hygiène, après réimputation à l'exercice 1989 des prestations informatiques de 1989 réglées sur l'exercice 1990, restent stables : 946 093,43 F cette année contre 946 776,76 F en 1989. Ce résultat a été obtenu alors que 31 500 F d'honoraires ont été réglés pour la réalisation du film «capital santé».

Les dépenses pour le poste «ambulances» augmentent de 14,9 %, ceci est dû principalement à la progression des frais de carburant.

Les dépenses du Centre de soins infirmiers municipal sont également en progression.

En matière de recettes, les remboursements des soins journaliers sont supérieurs à ceux de 1989. La vente d'ouvrages et d'abonnements du Service Municipal d'Hygiène baisse.

Pour les cimetières, les facturations de fossoyage croissent de même que le produit des concessions. La redevance payée par les Pompes Funèbres augmente également.

Chapitre 953 - Hygiène et protection sanitaire

Ce chapitre retrace l'activité du service de la Médecine du Travail auquel incombe la surveillance médicale du personnel de la Ville et du CCAS.

Ses dépenses évoluent de + 3 % et s'établissent à 0,125 MF contre 0,121 MF en 1989.

Ses recettes, provenant essentiellement de la participation du CCAS pour les visites médicales de son personnel, augmentent de près de 2 % (0,261 MF contre 0,257 MF en 1989).

Chapitre 955 - Aide Sociale

Pour ce chapitre, les dépenses sont en légère augmentation (+ 3,8 %) tandis que les recettes diminuent (- 14,2 %). Le taux de réalisation des dépenses avoisine 100 %, celui des recettes atteint 107 %. Les dépenses d'aide sociale à la charge du Département du Doubs sont en augmentation en 1990, ce qui implique un relèvement de la contribution des communes. Pour cette raison, la part contributive de la Ville de Besançon (contingent d'aide sociale) passe de 12,44 MF en 1989 à 13,53 MF en 1990, ce qui représente une augmentation de 8,7 %.

En outre, une subvention exceptionnelle de 300 000 F a été allouée au GARE BTT (Groupement d'Action et de Recherche contre l'Exclusion) qui a connu une situation financière difficile. La Ville intervient aux côtés de l'État et du Département du Doubs.

Le montant global des subventions versées aux associations et organismes sociaux ou médico-sociaux est en diminution (- 12,8 %).

La diminution des recettes n'est qu'apparente. En effet, en 1989 nous avons encaissé une subvention de 100 000 F de la Direction Régionale des Affaires Sociales concernant le Développement Social des Quartiers de Montrapon Fontaine-Ecu. Le remboursement des frais de fonctionnement et d'entretien des véhicules effectué par le CCAS est en augmentation en 1990, il passe de 409 KF à 440 KF.

Chapitre 961 - Interventions économiques générales

Ce chapitre enregistre globalement une hausse de 1,7 %. Cette évolution masque toutefois des disparités entre les différents secteurs, à savoir :

- Expansion Économique Régionale

Les dépenses de ce secteur sont en baisse de 5,1 % avec notamment la suppression de la participation au Schéma Régional de Transports Collectifs / Axe du Doubs (0,254 MF en 1989).

La diminution de 9,2 % de la participation de la Ville au fonctionnement de l'aérodrome de Dole-Tavaux contribue également à cette baisse (0,270 MF en 1989 pour 0,245 MF en 1990), suite à une prise en charge par la Région d'une quote-part plus importante de ces dépenses.

Au contraire, la participation au remboursement d'emprunts contractés par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs pour l'aérodrome de Besançon / La Vèze passe de 0,366 MF à 0,552 MF soit + 0,186 MF. En effet, un nouvel emprunt de 5,2 MF a été contracté pour faire face, dans le cadre de l'acquisition des terrains d'assiette, à une dépense supplémentaire.

Les autres postes importants de ce secteur ne subissent pas de variations notables.

- Les activités de Syndicats de communes

Les dépenses de ce secteur passent de 0,171 MF à 0,204 MF en 1990. Cette hausse est due exclusivement au versement d'une nouvelle participation destinée au financement du Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin (0,026 MF).

Les recettes de ce secteur se chiffrent à 0,742 MF pour 0,139 MF en 1989. Cette progression apparente résulte du fait que le reversement par la commune de Chemaudin d'une partie de la taxe professionnelle encaissée sur la ZI de Besançon-Chemaudin est comptabilisé en 1990 pour 0,588 MF à ce chapitre, alors qu'en 1989 il figurait pour 0,476 MF au chapitre 970.

- Le tourisme

Ce secteur enregistre une hausse de 11,2 % principalement en raison de l'augmentation de la subvention versée à l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative (1,421 MF contre 1,283 MF en 1989) qui assure la mission de valorisation du patrimoine architectural de la Ville, et de celles versées pour l'organisation des congrès (0,100 MF contre 0,051 MF en 1989).

Chapitre 965 - Domaine productif de revenus

Les dépenses de ce chapitre évoluent de 3,831 MF en 1989 à 4,431 MF en 1990 soit une progression de 15,7 % tandis que les recettes sont relativement stables + 1,9 %.

Les charges locatives et de copropriété des bâtiments situés dans le secteur Battant sont en augmentation (+ 26,8 %). Nous constatons également une croissance du produit de la location des immobilisations de ce secteur (+ 27,4 %). Les charges locatives concernant «Énergie CITES» 4 chemin de Palente font l'objet en 1990 d'un report de 12 KF sur 1991.

Les diverses locations de terrains nus passent de 201 à 265 KF. Les recettes des bâtiments industriels enregistrent quelques variations. Le loyer de l'immeuble situé 41 b chemin de Valentin connaît une diminution suite à la liquidation judiciaire de la SCOP «Commissions Artisanales de Palente» (194 KF en 1989 et 118 KF en 1990). Courant 1990, ces locaux ont été à nouveau loués à la SA ASSITECH. Par contre l'immeuble sis au 29 chemin des Montarmots voit ses recettes augmenter de 50 %. L'implantation du Laboratoire d'Application Dermatologique a conforté les recettes apportées par la SA AURIS TECHNOLOGIE.

En ce qui concerne le secteur du stationnement payant, les charges de gestion payées à Via-Stationnement augmentent de 352 KF en 1990. Pour connaître l'évolution exacte de cette dépense, il convient de prendre en compte les reversements à l'arrêté des comptes 1989 et 1990, des trop perçus sur les avances trimestrielles à savoir :

* avances trimestrielles versées en 1989	2 500 KF
* charges d'exploitation 1989	- 2 274 KF
Solde créditeur	226 KF
* avances trimestrielles versées en 1990	2 852 KF
* charges d'exploitation 1990	- 2 633 KF
Solde créditeur	219 KF

qui a été reversé à la Ville en 1991.

Nous pouvons ainsi constater que le coût de la prestation versée à Via-Stationnement passe de 2 274 KF en 1989 à 2 633 KF en 1990 soit une progression de 15,8 %. Un accroissement des frais de personnel (heures supplémentaires et recours à l'intérim) expliquent cette augmentation.

En contrepartie, le produit du stationnement payant croît de 14 %, il passe de 4,86 MF en 1989 à 5,54 MF en 1990 ; cela est dû au relèvement des tarifs de 10 % au 1^{er} janvier 1990, à un contrôle efficace et à la mise en stationnement payant du quartier «Lycée».

Chapitre 968 - Services agricoles, industriels, commerciaux gérés directement, concédés ou affermés

Globalement les dépenses et les recettes de ce chapitre sont en hausse par rapport à 1989 (+ 6,9 % pour les dépenses, + 6,8 % pour les recettes).

- Ordures ménagères et déchets urbains

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est passée de 22,978 MF à 23,831 MF en 1990 (+ 3,7 %). Les recettes liées à l'incinération des déchets ont augmenté de 33,7 %. Par contre, le produit de l'enlèvement et de l'incinération des ordures ménagères des communes voisines chute de 28,2 %. En effet, le nombre de communes desservies passe de 90 à 74 suite à l'implantation de la décharge de Corcelles-Ferrières.

Le produit de la vente de chaleur effectuée par l'usine d'incinération augmente de 10,9 %. Les charges d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères passent de 8,094 MF à 8,807 MF. Cette progression s'explique par un retard de la demande du versement de la taxe professionnelle de 1988 ce qui n'a pas permis de la répercuter sur l'exercice 1989 ; de ce fait les taxes professionnelles de 1988 et 1989 sont enregistrées sur l'année 1990.

- Chauffage urbain

La redevance versée par la SECIP pour amortir le surcoût de l'installation du générateur charbon passe de 2,239 MF à 2,100 MF. En effet, depuis 1990 les encaissements sont constatés seulement après versement par la SECIP des sommes encaissées auprès des abonnés.

- Abattoirs

Les recettes liées à l'exploitation des abattoirs sont globalement en augmentation (+ 5,6 %). Le loyer facturé à SICA-GAB est destiné à assurer l'équilibre des charges de cet équipement, il s'élève en 1990 à 483 863 F contre 609 225 F l'an dernier.

Quant aux subventions, des retards dans leur encaissement sont à déplorer. Sur la subvention d'allègement du Fonds National des Abattoirs il reste 316 688 F à percevoir au titre de 1989 et 685 800 F pour 1990. Sur la subvention exceptionnelle d'accompagnement les participations 1988, 1989 et 1990 (soit 668 200 F x 3) restent à encaisser.

- Transports urbains

La cotisation de 1 % au titre du versement-transport versée par les entreprises de plus de 9 salariés s'est élevée à 43 425 480 F contre 39 115 552 F l'an dernier soit + 11 %. Cette augmentation liée pour partie au relèvement du plafond de sécurité sociale témoigne de l'évolution positive de la situation économique dans notre ville. Outre les opérations d'investissement en matière de matériel de transport vues au chapitre 905, le versement-transport permet de :

* participer aux charges du service des transports urbain pour un montant de 32 125 734 F contre 29 321 000 F en 1989,

* rembourser l'emprunt pour le renouvellement du parc autobus soit 4 205 744,60 F,

* reverser 483 521 F à la SNCF au titre des réductions de tarifs accordées aux salariés et 393 272,22 F à titre de remboursement aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel.

La Ville a également participé à l'équilibre du compte d'exploitation des transports urbains sur ses fonds propres à hauteur de 14 993 266 F contre 14 636 000 F en 1989 soit + 2,4 %.

Les subventions du Département du Doubs pour le transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur domicile et pour les transports scolaires urbains se sont élevées à 1,453 MF contre 1,266 MF en 1989.

Dans ce chapitre sont également retracées les opérations de liaison entre le budget de la Ville et les budgets annexes de l'Eau et des Forêts Communales.

Chapitre 970 - Charges et produits non affectés

Les dépenses de ce chapitre sont en diminution (- 32,3 %). Cette régression des dépenses est due au fait que trois dotations pour risques financiers, litiges et travaux d'équipement étaient inscrites au budget 1989 soit un montant total de 2 152 177 F. Tandis qu'en 1990 le montant des provisions constituées pour faire face à des risques financiers, destinées à couvrir des mises en jeu éventuelles de garanties d'emprunts, ont été limitées à 293 000 F (celles constituées en 1989 n'étant que très partiellement utilisées). Le montant des admissions en non-valeurs est passé de 0,70 MF en 1989 à 0,86 MF en 1990.

Les principales recettes répertoriées à ce chapitre concernent la DGF et la DGD.

1. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Abstraction faite des montants perçus au titre de la régularisation des exercices écoulés et de la dotation spéciale instituteurs, la DGF a progressé globalement de 1,37 % soit le taux de progression minimal garanti.

La DGF perçue au titre des trois principaux concours et de la dotation de référence s'élève à 167 151 539 F contre 165 717 750 F perçus en 1989 (garantie de progression minimale incluse) soit + 0,9 %.

La dotation ville-centre est de 6 511 149 F contre 5 597 913 F soit + 16,3 %.

La dotation spéciale au titre des instituteurs a diminué, soit 1 064 181 F en 1990 contre 7 866 705 F en 1989. En effet, à compter du 1^{er} janvier 1990, une modification importante est intervenue. L'indemnité représentative de logement aux instituteurs n'est plus versée par la commune mais par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). La Ville ne perçoit donc plus la part de DGF compensatrice. Elle ne perçoit plus qu'une compensation pour les instituteurs effectivement logés par ses soins.

La dotation de référence connaît également une diminution. De 57 503 437 F en 1989 elle passe à 28 751 719 F en 1990. Compte tenu de la mise en oeuvre progressive sur 6 ans de la réforme introduite par la loi du 29 novembre 1985, les communes perçoivent, jusqu'en 1990 inclus, une dotation de référence composée d'un pourcentage décroissant de la DGF perçue en 1985. En 1990, dernière année d'application du régime transitoire, le montant de la dotation de référence est égal à 20 % des sommes reçues en 1985 au titre de la DGF.

La régularisation de l'exercice 1989 encaissée en 1990 se monte à 6 852 627 F tandis que la régularisation de la DGF 1988 effectuée en 1989 était de 8 952 638 F.

2. La DGD (Dotation Générale de Décentralisation)

La DGD concerne plusieurs secteurs :

- les dépenses d'hygiène : la dotation s'est élevée à 4 591 657 F contre 4 389 120 F soit + 4,6 %,

- la dotation pour les dépenses de bibliothèque enregistrée en 1990 concerne seulement le quatrième trimestre de 1989 et se monte à 178 352 F, les trois premiers trimestres 1990 encaissés début 1991 s'élèvent à 482 310 F. Pour un nombre de trimestres équivalent, la DGD bibliothèque est donc passée de 604 825 F à 660 662 F (+ 9,2 %).

La dotation générale de décentralisation pour le transport des élèves domiciliés à plus de 5 km passe de 1,138 MF à 1,191 MF (+ 4,6 %).

L'excédent du compte administratif s'élève à 25 397 355,82 F contre 30 783 584,44 F en 1989.

Chapitre 971 - Impôts obligatoires

La croissance des recettes de ce chapitre est due principalement à une augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 15,8 %) ainsi qu'à une progression du produit de la redevance sur permis de chasser, la part communale est passée de 10 F à 22 F à compter du 1^{er} janvier 1990.

Par contre, une baisse de l'encaissement des impôts sur les spectacles est enregistrée sur 1990 car des régularisations avaient été effectuées par les services fiscaux en 1989.

L'intégralité de l'impôt sur les spectacles a été reversée au CCAS.

Chapitre 977 - Service fiscal, impôts complémentaires

L'équilibre du budget primitif nécessitait le vote de 317 600 000 F de contributions directes, l'encaissement au titre du rôle général a atteint 319 382 257 F. Comme l'an dernier, le rôle complémentaire a dépassé les prévisions (2 MF prévus et 3,57 MF encaissés), il est supérieur à celui de 1989 (3,29 MF).

La Ville de Besançon a reçu 36,37 MF du Fonds National de Compensation de la Taxe Professionnelle (+ 8,8 %) qui se répartit ainsi :

- 5 831 377 F compensation pour réduction de la fraction imposable des salaires
- 24 326 906 F compensation pour allègement des bases de 16 %
- 6 213 769 F compensation REI (réduction pour embauche ou investissement).

Le Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle s'est élevé à 2 920 671 F contre 2 990 949 F l'an dernier.

La subvention compensatrice des exonérations de foncier bâti augmente : 7 130 374 F contre 6 652 717 F en 1989.

Le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage par l'électricité augmente de 1,5 % (7,44 MF en 1990 contre 7,34 MF en 1989). La taxe sur l'électricité moyenne et haute tension connaît une croissance de 7,4 % (1,40 MF contre 1,3 MF l'an passé).

Les recettes de la DGF (tous concours confondus et hors régularisation 1990 : 174 726 869 F) et des contributions directes (322 947 748 F) soit 497 674 617 F représentent 62,7 % des recettes de fonctionnement du budget principal.

Si l'on y ajoute les produits du Fonds de Compensation et du Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle (39 292 723 F) ainsi que la subvention fiscale compensatrice des exonérations pour constructions neuves (7 130 374 F), on atteint 68,6 % des recettes précitées.

II - Budgets annexes

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement et Forêts sont comptabilisés pour leur montant HT.

Budget Eaux

Les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport génèrent 1,151 MF de dépenses contre 1,283 MF en 1989 (- 0,132 MF).

Les travaux sur réseaux s'élèvent à 3,206 MF contre 8,192 MF en 1989 et ont porté essentiellement sur :

- parc scientifique Montboucons	0,295 MF
- station Chenecey	0,513 MF
- rue de la République	0,350 MF
- pont Denfert Rochereau	0,697 MF
- rues Richebourg, Grand et Petit Charmont	0,215 MF
- ZAC Diderot	0,145 MF

Ces dépenses sont partiellement couvertes par l'encaissement de 2 MF d'emprunt globalisé obtenus auprès de la Caisse d'Épargne de Besançon.

L'évolution des annuités d'emprunts ressort à + 4,4 % : 5,768 MF au lieu de 5,525 MF en 1989.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 2,6 % et les recettes propres de 2,4 %.

Les rémunérations et charges de personnel passent de 11,983 MF à 12,305 MF soit + 2,7 %.

Le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires (28,215 MF) croît de 2,3 % pour un prix fixé à 3,84 F HT le mètre cube.

La situation des fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1990 est la suivante :

- excédent global de clôture 1990	+ 12 204 330,06 F
- recettes justifiées à réaliser	+ 5 460 487,00 F
- dépenses engagées non mandatées	- 11 355 974,00 F
	<hr/>
	+ 6 308 843,06 F

Il est à noter que sur ces fonds, un montant de 2,5 MF a été prélevé pour équilibrer le budget primitif 1991 du service.

Budget Assainissement

Les acquisitions de matériel, outillage et véhicules se montent à 0,694 MF contre 0,762 MF en 1989 (- 0,068 MF).

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement apparaissent pour 3,518 MF contre 4,126 MF en 1989 et ont porté principalement sur :

- chemin des Ragots	0,629 MF
- avenue Clemenceau	0,172 MF
- chemin de l'Escale	0,602 MF

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Au quotidien, cette mission se traduit en premier lieu par des soins médicaux prodigués à domicile, mais également par la volonté d'inculquer une rééducation gestuelle ainsi qu'une stimulation constante à la mobilisation visant à faire recouvrer à ces personnes âgées une certaine autonomie.

Un aspect non négligeable du rôle de ce service réside dans le soutien moral et affectif des malades eux-mêmes, mais aussi de leur conjoint et entourage qui en assument la charge et qui peuvent s'en trouver fortement éprouvés.

Bien entendu, une telle mission ne saurait être assurée pleinement sans le concours indispensable d'autres services et intervenants, à savoir :

Les services :

- d'aides ménagères ou d'auxiliaires de vie
- repas à domicile
- téléalarme
- sociaux.

Les interventions :

- du médecin traitant
- des infirmières libérales
- des kinésithérapeutes
- des pédicures
- des orthophonistes.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Conseil Général assume sur les mêmes bases les frais correspondants aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 17 % et les recettes du forfait de soins de 23,8 %.

L'excédent de clôture 1990 s'établit comme suit :

- excédent global de clôture 1990	177 747,72 F
- recettes justifiées à réaliser	+ 1 071,46 F
- dépenses engagées non mandatées	- 94 151,00 F
	<hr/>
	+ 84 668,18 F

Forêts Communales

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Il est à noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz passent de 1,004 MF à 1,184 MF (+ 17,9 %).

Ils sont financés à hauteur de 0,217 MF par un prêt du Fonds Forestier National.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 2,2 % (2,950 MF en 1990 contre 3,016 MF en 1989).

Même si les recettes constituées principalement par les ventes de bois enregistrent cette année une forte hausse (31,3 %) passant de 1,127 MF en 1989 à 1,479 MF, les recettes n'atteignent pas le niveau des dépenses, ce qui nécessite pour atteindre l'équilibre une participation financière du budget principal.

Le montant de cette participation diminue cette année, elle est de 1,024 MF contre 1,438 MF l'an dernier.

III - Balances

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser.

La récapitulation de ces derniers apparaît dans le tableau suivant :

a) Budget principal

- dépenses d'investissement	76 667 805,00 F
- recettes d'investissement	91 640 812,00 F
- dépenses de fonctionnement	1 956 864,06 F
- recettes de fonctionnement	4 608 590,65 F

b) Budgets annexes

- dépenses d'investissement	30 228 624,00 F
- recettes d'investissement (dont prélèvement 9 205 325,53 F)	22 005 018,53 F
- dépenses de fonctionnement (dont prélèvement 9 205 325,53 F)	9 976 093,53 F
- recettes de fonctionnement	2 605 262,46 F

La balance générale nous informe des opérations de l'exercice, regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant à leur nature de dépenses et de recettes, en distinguant :

- les mouvements budgétaires,
- les mouvements réels,
- les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture (mouvements réels) se résument ainsi :

	Résultats Section Investissement	Résultats Section Fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 61 117 554,20	+ 86 514 910,02	+ 25 397 355,82
Budget Eaux	- 4 515 941,88	+ 16 720 271,94	+ 12 204 330,06
Budget Assainissement	+ 8 129 454,47	+ 4 856 863,05	+ 12 986 317,52
Budget Abattoirs	+ 50 221,89	+ 46 066,15	+ 96 288,04
Budget SSADPA	+ 110 693,15	+ 67 054,57	+ 177 747,72
Budget Forêts Communales	- 345 123,90	+ 345 123,90	0,00
Totaux	- 57 688 250,47	+ 108 550 289,63	+ 50 862 039,16

Les résultats globaux correspondent au fonds de roulement de chaque budget.

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions.

Pour permettre cette comparaison, les résultats des exercices 1989 et 1990 excluent les mouvements financiers induits par les réaménagements de dette.

	1989	1990	Différence	%
Dépenses investissement	215 299 047,16	234 534 250,86	+ 19 235 203,70	+ 8,9
Dépenses fonctionnement	740 782 259,00	765 491 625,60	+ 24 709 366,60	+ 3,3
	956 081 306,16	1 000 025 876,46	+ 43 944 570,30	+ 4,6
Recettes investissement	149 956 317,24	185 526 710,39	+ 35 570 393,15	+ 23,7
Recettes fonctionnement	851 047 321,12	874 041 915,23	+ 22 994 594,11	+ 2,7
	1 001 003 638,36	1 059 568 625,62	+ 58 564 987,26	+ 5,9

A titre indicatif, on peut signaler que notre fonds de roulement (tous budgets confondus) correspondait en :

- 1984 à 29 jours
- 1985 à 31 jours
- 1986 à 23 jours
- 1987 à 25 jours
- 1988 à 28 jours
- 1989 à 23 jours
- 1990 à 19 jours
- pour 1991 l'estimation est faite à 18 jours.

L'exécution du budget a abouti à réaliser 30 448 opérations comptables en dépenses et 8 319 en recettes.

Monsieur le Président j'en ai pratiquement terminé, on va peut-être vous redonner de la lumière.

M. TOURRAIN : Que la lumière soit, s'il vous plaît. Est-ce que des collègues souhaitent intervenir à la suite de la présentation du rapport effectuée par M. le Maire ?

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais faire simplement un petit commentaire rapide sur ce compte administratif, dire ce que j'ai noté de bien, c'est-à-dire une légère augmentation de l'auto-financement, environ 1 % et je crois que c'est intéressant. Il faut noter aussi l'effort de rigueur louable qui a été fait. Par contre, ce qui me semble être préoccupant, c'est la diminution d'investissement qui a été faite dans les équipements sanitaires et sociaux. C'est l'un des programmes qui a subi le plus faible taux de réalisation, par exemple l'aire de stationnement des gens du voyage n'est pas réalisée. Il devient assez préoccupant de voir les problèmes qu'il y a notamment en matière sociale pour réaliser tous les projets ambitieux qui avaient été discutés. Et je crois que cela c'est vraiment à noter ; étant administratrice au CCAS, on a fait un travail très intéressant au début du mandat, de réflexion sur les 5 ans à venir. Beaucoup de projets intéressants ont été envisagés et on s'aperçoit qu'au fur et à mesure, par souci de rigueur, des projets en matière sociale sont sabrés et qu'il faut de plus en plus rentabiliser.

Je crois qu'on ne peut pas être d'accord non plus avec le souci de rigueur qui entraîne des diminutions de personnel, je crois que là-dessus on ne fait que se répéter. Voilà un petit peu le commentaire que je voulais faire. Je m'en tiendrai là.

M. TOURRAIN : Merci, Madame. Je vais être obligé de me donner la parole. Je voudrais tout simplement dire à M. le Maire qu'il s'agit là d'une photographie de ce qui est un budget, de la réalisation d'un budget que nous avons discuté en son temps, en tant que budget primitif, que nous avons déjà discuté auparavant au point de vue des orientations et je n'ai pas l'intention ici de rappeler ce que nous avons dit à l'époque, pas plus que ce que nous avons dit dernièrement concernant le budget de 1991 qui ressemble comme un frère à celui de 1990. Je vous ai déjà dit que ces budgets manquaient de souffle, d'ambition et que ne se dégageait pas la marque d'une volonté de l'exécutif de faire avancer les choses dans maints domaines. D'ailleurs la réunion de Planoise récemment a montré que la population était tout à fait sensible à cet aspect de la non-volonté politique, à cet aspect d'immobilisme que nous avons déjà condamné à plusieurs reprises.

Une simple indication : vous avez fait apparaître tout à l'heure que les recettes par les contributions directes avaient diminué de 2 points mais parallèlement vous avez fait apparaître aussi que les recettes diverses qui proviennent du prix des services avaient augmenté de 5 points, c'est-à-dire qu'on prend moins d'un côté et davantage de l'autre. De toute façon, nous vous avons déjà expliqué que tant que vous ne prendrez pas des mesures drastiques au point de vue de l'économie et notamment sur le personnel, contrairement à ce que pense Mme FOLSCHWEILLER, en laissant partir à la retraite un certain nombre de gens et en ne les remplaçant pas, ce que vous avez tenté timidement, tant que vous ne dépasserez pas les 50 % car c'est ce qui apparaît dans votre budget de 1991, plus de 50 % de dépenses du personnel, il est bien évident que vous ne pourrez pas investir autant qu'il serait souhaitable. Vous allez nous présenter une communication sur l'emploi ; il aurait été préférable que ce soit un débat.

Vous faites une communication et je ne sais pas si on pourra en discuter mais de toute façon comme on a reçu les documents sur notre table tout à l'heure, on voit mal comment on pourrait rassembler assez des éléments pour pouvoir vous répondre. On savait que la situation de l'emploi n'était pas fameuse, vous le faite apparaître d'ailleurs dans votre communiqué, vous dites que la situation est morose. Elle ne l'est pas seulement à l'échelle locale, elle est morose à l'échelle nationale. Vous portez le poids d'une mauvaise politique qui est faite par les gens que vous soutenez. On le sait, vous n'êtes pas le seul responsable, Monsieur le Maire je vous l'accorde. L'économie dépend pour une large part des mesures qui sont prises par le Gouvernement ; ce Gouvernement que vous soutenez a failli à sa tâche, vous le savez je ne vais pas faire un long débat là-dessus.

Je voudrais tout simplement, après avoir dressé non pas un constat mais la volonté de ne pas en dresser un puisque nous l'avons déjà fait en d'autres occasions, remercier d'abord les services qui se dévouent d'une façon tout à fait louable pour exécuter, tant bien que se peut, le mauvais budget que l'exécutif leur présente et je sais qu'ils le font avec beaucoup de cœur et je constate avec plaisir chaque semaine dans la presse spécialisée, que les services de Besançon sont au premier plan. Ils le sont cette semaine avec l'immersion dans la Gazette des Communes. Maintenant, nous savons que nos cadres vont aller s'immerger dans d'autres services pour voir ce qui ne va pas, pour se rôder à la machine municipale qui est fort complexe et chaque semaine il y a une novation ou une innovation. On en trouve même en matière financière et de cela je dois les féliciter de la présence qu'ils ont pour la Ville de Besançon dans la presse spécialisée.

Je féliciterai également la presse, la presse parlée, la presse télévisée qui nous fait le plaisir et l'honneur de venir à notre rencontre notamment lorsque nos collègues Verts provoquent leur présence, mais aussi et surtout la presse écrite dont chacun connaît évidemment l'impartialité et l'objectivité ; là, je fais de l'humour, je sais bien que dans le Conseil Municipal il y a un de mes collègues qui en fait mais je ne l'ai pas encore entendu. En tout cas, la presse écrite mérite un coup de chapeau ou un bras d'honneur de notre part pour l'objectivité qu'elle manifeste en maintes occasions ou plutôt qu'elle ne manifeste pas ! Il était prévu que j'avais à remercier M. le Député-Maire tout à l'heure, je verrai suivant mon humeur si je dois vous remercier ou pas, en tout cas maintenant Monsieur le Député-Maire puisqu'on va passer au vote, conformément à l'article L 121.13 du Code des Communes, on va vous demander de nous quitter mais après -on ne se priverait pas de ce plaisir- vous avoir entendu nous répondre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, j'ai eu peur que vous ne me donniez pas la parole pour répondre.

M. TOURRAIN : Jamais je n'aurais fait cela ! Vous savez que je suis tolérant.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai écouté avec intérêt les deux interventions. Mme FOLSCHWEILLER a souligné c'est vrai les efforts de rigueur qui sont menés depuis plusieurs années, mais avec des efforts de rigueur on est bien sûr obligé parfois de faire des choix. Vous pensez que dans le secteur sanitaire et social, il n'y a pas depuis un certain nombre d'années suffisamment d'investissements, c'est vrai mais cela s'explique par le fait que les investissements les plus importants avaient été réalisés dans les décennies précédentes et que nous avons à faire des choix dans d'autres secteurs que celui-là. Mais les projets qui ont été faits en début de mandat, qui sont certes des projets ambitieux se concrétiseront au fil des années. Vous parliez des gens du voyage : les travaux vont démarrer prochainement sur le terrain des nomades de la Malcombe. Vous avez précisé aussi que l'autofinancement s'améliorait ; je crois que depuis un ou deux ans nous essayons de mettre davantage en autofinancement, mais tout cela suppose que nous y consacrons beaucoup de temps et notamment l'Adjoint chargé de tous ces problèmes de personnel et de finances.

Alors Monsieur TOURRAIN vous avez profité de la place qui est la vôtre...

M. TOURRAIN : Vous en profitez si souvent !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr, c'est vrai. Alors vous en avez profité pour dire que la politique de la Ville est une chose, la politique nationale, le Gouvernement en est une autre. Vous avez raison, vous êtes dans l'opposition, vous le resterez encore peut-être un certain temps, peut-être que vous reprendrez le pouvoir, peu importe c'est le jeu de la démocratie. En tout cas, c'est vrai que c'est un Gouvernement que je soutiens, que je continuerai de soutenir, qui réalise de bonnes choses, parfois de moins bonnes je le constate, et qui pour l'instant est peut-être en situation plus difficile qu'à une certaine période parce que la conjoncture étant ce qu'elle est, il n'est pas toujours aisé de répondre à tout ce qu'on aimerait faire.

Alors vous avez dit que ce budget trahit toujours un manque d'ambition, un manque de souffle, l'immobilisme, etc. C'est un refrain qu'on connaît bien et je ne dirai rien de plus. Par contre, je partage tout à fait les félicitations que vous avez adressées à la presse mais alors sans humour. Je pense que la presse fait son boulot comme elle l'entend, quand elle le veut, etc. et nous la laissons totalement libre de ses mouvements, de ses humeurs, de ses comptes rendus et je crois qu'ils le font très correctement ici.

Vous avez aussi félicité très largement le personnel qui met du coeur à l'ouvrage, c'est vrai et je dirai une chose, c'est que le personnel il est à l'image des élus, il est le reflet de ce qu'ils font... même si nous exécutons un budget dit mauvais, eh bien ils appliquent ce budget avec le sourire, avec beaucoup de compétence et moi je pense que vous avez tort de distinguer les élus qui sont là déjà depuis un certain temps et le personnel qui ne fait pas qu'appliquer simplement ce que propose l'exécutif mais qui est en relation constante avec lui. C'est dans un climat de confiance que nous travaillons ici et depuis longtemps déjà. Alors par contre vous êtes tout à fait en contradiction lorsque vous réclamez des mesures drastiques, notamment en direction du personnel...

M. TOURRAIN : Non !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si, vous l'avez dit. Vous souhaitez que le personnel soit en diminution. Je vous dis simplement que le climat changerait beaucoup si on donnait encore davantage de travail au personnel qui est en activité actuellement. Il faut songer maintenant au contraire à limiter ces diminutions. Il n'y en aura plus en principe et au contraire nous irons ici ou là vers des redéploiements, des créations d'emplois dans certains secteurs bien déterminés. Je crois que le personnel est bien mais il faut qu'il ait les conditions de travail les meilleures qui soient. Alors s'il y a 48 % de ces comptes administratifs en dépenses de personnel, c'était 48,2 je crois pour cette année 1990 que nous examinons, c'est que nous faisons le maximum pour donner satisfaction aux conditions de travail du personnel et à mon tour je voudrais le féliciter très largement parce qu'effectivement dans tout ce que vous avez vu et dans toutes les réalisations qui sont faites il y a chaque fois le travail fourni par nos services administratifs, nos services techniques, nos services qui exécutent et tout cela se fait quotidiennement sans que souvent on s'en rende compte avec précision. Voilà les quelques réponses que je voulais fournir aux questions qui ont été posées.

M. TOURRAIN : Je vais me redonner la parole pour préciser un point qui est très important. Je n'ai jamais dit qu'il fallait renvoyer du personnel puisque le statut ne le permet pas, mais j'ai dit et vous m'avez suivi là-dessus, qu'il fallait éviter de remplacer un certain nombre de personnes qui partaient à la retraite. C'est de cette seule façon que vous pourrez diminuer vos frais de fonctionnement pour réserver une part à l'investissement, et si vous ne le faites pas, je plains beaucoup mon voisin responsable des finances car il aura de plus en plus de mal à établir un équilibre budgétaire. Récemment un de vos colistiers et Adjoint a dit que cela avait été une terrible gymnastique d'équilibriste pour arriver à boucler ce budget. Ce que je me permets de vous conseiller Monsieur le Maire, c'est et je me permets de le conseiller aux responsables de l'administration communale puisque vous faites de l'immersion interne, c'est de faire aussi de l'immersion externe et d'aller voir dans certaines villes comment cela se règle mais je présume qu'ils le font. Vous pouvez regarder les dépenses budgétaires en ce qui concerne le personnel, vous ne pourrez pas investir si vous ne réduisez pas les frais de fonctionnement. Le personnel représente la moitié des frais de fonctionnement, vous pouvez toujours essayer de toucher aux frais divers de gestion, vous n'y arriverez pas. C'est le point crucial et vous l'avez bien senti il y a trois ou quatre ans mais soit par démagogie, soit par opportunisme électoral vous ne voulez pas aller dans cette voie-là. Je suis certain qu'un jour ou l'autre les Bisontins se rendront compte que cela ne peut pas marcher. Et d'ailleurs un certain nombre d'entre eux vous le disent. Voilà ce que je voulais dire, ferme sur le problème, il n'est pas question de renvoyer du personnel, le personnel a un statut, appliquons le statut mais pour ceux qui partent à la retraite ne les remplaçons pas, redéployons comme on dit, vous le dites assez souvent, et à ce moment-là on aura une gestion plus saine.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, il serait difficile de ne pas remplacer tout le personnel qui part en retraite. Ce redéploiement nous le faisons bien entendu d'après les départs en retraite mais très partiellement et nous ne pouvons pas, enfin si le Secrétaire Général part en retraite demain, ce que je ne souhaite pas, je vais bien être obligé de le remplacer. Donc il existe quand même dans toutes les villes un personnel plus ou moins important selon les fonctions remplies par ce personnel et pour répondre aux besoins. Tous les maires -enfin je connais bien tous les maires des grandes villes- vous diront que l'exercice budgétaire est une gymnastique constante. Ils vous le diront tous, quelle que soit la part occupée par le personnel dans le budget de fonctionnement. Nous avons tous le même type de difficulté, nous nous rencontrons assez souvent, il n'y a pas de remède miracle ; s'il existait, il y a longtemps qu'on se serait passé la formule les uns aux autres.

M. TOURRAIN : Et que vous seriez tous réélus à chaque fois !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr ! Je pense que notre système de gestion à Besançon convient aux électeurs puisqu'ils nous renouvellent leur confiance. Espérons que cela durera !

M. TOURRAIN : Un sur trois !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela suffit largement puisque nous sommes encore là.

M. TOURRAIN : Conformément à l'article L 121.13 du Code des Communes, je vous demande de bien vouloir vous retirer pour permettre au Conseil Municipal de délibérer. Monsieur ALAUZET ?

M. ALAUZET : Je voulais pallier une insuffisance de Michèle FOSLCHWEILLER et je voudrais que les Verts...

M. TOURRAIN : Là, nous sommes passés au vote ; je regrette que vous ne vous soyez pas manifesté avec plus de virulence, je vous aurais entendu. Je n'ai pas l'habitude effectivement de ce clavier et je pensais que la discussion était terminée. M. le Maire étant sorti, on passe au vote. Vous lui direz tout à l'heure directement ce que vous vouliez dire. Nous passons au vote.

M. le Député-Maire regagne sa place.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, le compte administratif que vous nous avez présenté a été approuvé à la majorité, 4 Conseillers ayant voté contre et 5 s'étant abstenus. Je vous félicite pour le score que vous avez obtenu, et je vous invite à regagner votre place.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, Monsieur le Président. Je constate aussi que votre place est bonne. Restez-y ici !

M. TOURRAIN : De toute façon, ce n'est pas moi qui en jugerai, ce sont les électeurs et cela ne tardera pas, un jour ou l'autre ils se rendront compte des choses !